

Bourgeois : « On ne voit plus de ces hommes ignobles, que l'on a si bien qualifiés du nom d'éteignoirs, courir les paroisses pour faire appel aux préjugés et se rendre populaires en prêchant l'ignorance, et en enseignant aux contribuables à se quereller afin de priver leurs enfants des bienfaits de l'éducation. » Si l'espèce de ces *hommes ignobles* est heureusement perdue dans les autres parties du Canada, il s'en trouve malheureusement encore quelques uns dans mon district. Je comprends que des hommes qui n'ont pas eux-mêmes reçu les bienfaits de l'éducation, qu'une population opposée par tradition à toute espèce de taxe, comme le sont les Irlandais et les Acadiens, confondent la taxe des écoles avec les autres taxes et s'opposent à son prélèvement. Mais ce que je ne conçois pas, c'est que des hommes, qui ont eu l'avantage de recevoir une éducation soignée, s'appliquent, pour un vil intérêt, à exciter et à fortifier les répugnances populaires.

On dit néanmoins que l'on veut des écoles, mais qu'on ne veut pas être obligé par la loi à payer pour faire instruire ses enfants. Puis, volontairement et sans être forcé, on ne fait rien ; les progrès sont nuls ; les écoles sont presque toutes fermées, et, loin de marcher de progrès en progrès comme on le fait dans toutes les autres parties du pays, nous retrogradons visiblement. Avec le système volontaire, les frais d'école retombent toujours sur les mêmes personnes, dont la générosité et la patience sont à bout et avec raison.

Voilà, pour cette partie du pays, le principal obstacle, qu'il faut détruire de suite si l'on veut sortir de l'état arriéré où l'on se trouve aujourd'hui. Tous les emplois lucratifs, depuis celui de simple bailli jusqu'au plus élevé, sont entre les mains d'étrangers, sauf quelques exceptions excessivement rares. Il n'y a pas une seule école, dans toute l'étendue du vaste comté de Gaspé, qui soit tenue par un enfant de la Côte !

Intimement convaincu donc de l'opportunité, de la nécessité absolue d'établir la cotisation dans mon district d'inspection, je me suis mis à l'œuvre, sinon avec habileté, au moins avec toute l'ardeur et l'énergie possibles. J'avoue qu'en présence d'une opposition aussi acharnée, de tant de clameurs et de menaces, j'ai senti quelquefois mon courage sur le point de faillir.

Tout l'été dernier a été consacré à visiter, pour la première fois, les municipalités placées sous ma surveillance, et partout j'ai essayé de préparer, d'accoutumer petit à petit les esprits à l'idée si peu populaire de cotisation parmi les natifs, et de *school tax* parmi les Irlandais. J'ai rencontré de l'opposition partout, sauf une seule municipalité, que je suis heureux de nommer ici : la Grande-Rivière. Dans quelques endroits, j'ai reçu des insultes, et dans d'autres, sans l'intervention généreuse de quelques personnes, on semblait décidé à me faire un bien mauvais parti. On croyait qu'en se débarrassant de l'inspecteur on abolissait du même coup la loi des écoles. En général, l'impopularité, la haine et les déboires de toutes sortes semblent être l'appanage inévitable de celui qui a pour mission de faire progresser l'éducation sur cette Côte.

Je suis heureux de pouvoir ajouter à ce triste tableau des couleurs moins sombres ; car il en a été ici comme partout ailleurs dans les plus mauvais jours de la loi des écoles, et Gaspé a, lui aussi, fourni son nombre d'hommes généreux et dévoués, qui n'ont pas craint de faire digne au torrent des préjugés-éteignoirs et anti-nationaux, au risque même de perdre quelques avantages matériels et de devenir très-impopulaires. Au premier rang viennent les missionnaires, qui, ici comme partout, se mettent à la tête des entreprises qui intéressent la religion et la patrie. Qu'il me soit permis d'offrir mes plus sincères remerciements à ces agents du véritable progrès, ainsi qu'au Révérend M. Ker, ministre, pour l'appui moral qu'ils m'ont toujours prêté avec tant de bienveillance et de générosité. Ce sera pour moi un bien vif plaisir de vous donner, dans l'examen détaillé qui suit, les noms de quelques autres personnes auxquelles je suis grandement reconnaissant.

J'ai le ferme espoir que, dans mon prochain rapport annuel, je pourrai vous annoncer l'heureuse nouvelle que toutes les écoles de Gaspé sont sous le contrôle de la loi. Un résultat aussi important pour l'avenir de cette partie du pays sera dû aux nobles efforts des amis de l'éducation, auxquels je viens de faire allusion ; mais cet heureux résultat sera dû surtout à vous, Monsieur le Surintendant, pour l'appui que vous ne cessez de prêter à tous ceux qui s'adressent à vous ; pour votre promptitude à donner les renseignements qui vous sont demandés, et aussi pour la fermeté avec laquelle vous maintenez ce que je prescriis.

Après l'opposition faite à la loi des écoles, les autres obstacles peuvent être classés comme suit :

1o L'ignorance des commissaires d'école dans plusieurs municipalités.

Il me semble que nos législateurs agiraient bien sagement et encourageraient beaucoup l'avancement de l'éducation s'ils fai-

saient une loi par laquelle toute personne, pour être élue ou nommée commissaire d'école, serait tenue de rigueur de savoir, au moins, lire et écrire passablement.

2o Le manque presque absolu des objets nécessaires à une école, comme livres, cartes, tableaux, etc., et, dans quelques localités, le manque même de maisons d'école.

3o L'indifférence impardonnable des commissaires à visiter les écoles placées sous leur contrôle.

A part des messieurs du clergé, il n'y a pas deux commissaires sur 15 qui visitent les écoles. Je connais même de ces commissaires apathiques et négligents qui sont demeurés 7 et 8 ans en charge sans faire une seule visite. Vous verrez, dans l'examen détaillé des municipalités de mon district, qu'il n'y a eu, à proprement parler, que le curé qui m'ait accompagné dans mes visites aux écoles. La crainte de perdre quelques instants était tellement grande, que j'ai dû, plusieurs fois, faire ma visite et mon examen seul, là où il n'y avait point de missionnaire résidant.

4o Le peu d'assiduité à l'école, surtout pendant la saison de pêche, est un autre obstacle bien nuisible et qui, avec celui du système volontaire, sera le plus difficile à faire disparaître.

Le printemps venu, l'enfant de 9 à 16 ans doit quitter l'école, ou, s'il y va, ce n'est qu'à de rares intervalles ; car il faut qu'il aide ses parents dans leurs durs travaux, soit qu'il fasse la morue à terre ou qu'il aille la pêcher sur les grands banes. Ainsi, l'on peut dire que, généralement parlant, les enfants oublient durant l'été ce qu'ils ont appris durant l'hiver. La pauvreté de la plupart des pêcheurs est une excuse pour plusieurs d'entre eux de se servir de leurs enfants durant la saison d'abondance ; mais il y a là-dessus des abus graves.

5o L'incapacité et la négligence des secrétaires-trésoriers causent souvent de grands embarras dans mon district. Cette charge est plus importante qu'on semble le croire généralement. Un secrétaire-trésorier, actif et intelligent, rend toujours de très-grands services à la municipalité qui l'emploie, tandis que celui qui est ignorant et négligent nuit considérablement aux affaires.

Les calendriers du Département, que vous avez obligeamment mis à ma disposition et que j'ai distribués dans toutes les municipalités de mon district, vont désormais enlever toute excuse d'ignorance ; car, dans ces calendriers, les devoirs des commissaires et des secrétaires-trésoriers sont clairement marqués.

J'ai distribué en outre, dans tout mon district, des exemplaires de la loi des écoles, après y avoir indiqué en toutes lettres les clauses amendées ou révoquées. J'ai l'espoir que ces distributions feront un grand bien.

6o Le dernier obstacle, que je mentionne est le peu de respect témoigné aux instituteurs par les parents.

Dans plusieurs municipalités de ce district on ne comprend pas encore la noble mission de l'instituteur : on n'a pas pour lui toute la reconnaissance et tout le respect qui lui sont dus. Bien souvent, hélas ! que de paroles désobligeantes, grossières même, à son adresse et en présence de ses élèves !... Je ne puis mieux rendre ma pensée là-dessus qu'en empruntant un passage au *Journal de l'Instruction Publique* anglais. On y lit dans la *Revue Bibliographique*, intitulée : "The Teacher and the Parent," par M. Charles Northend, etc.

"Il serait, d'ailleurs, oiseux, y est-il dit, de faire observer, parce que chacun le comprend parfaitement, qu'en ce qui concerne l'éducation des enfants, le maître a absolument besoin du concours des parents. Le moindre sentiment d'indifférence de leur part au sujet de l'école serait promptement remarqué, et, comme l'esprit de l'enfant ressemble au miroir qui reçoit et réfléchit les objets qui l'environnent, il s'en suivrait qu'il y viendrait avec ce même sentiment d'indifférence que, sans le vouloir probablement, ils lui auraient inculqué, et souvent même avec des pensées d'insubordination, s'ils s'apercevaient que l'on manifeste peu d'égards pour la personne chargée de lui donner l'instruction. L'aide efficace des parents est donc avant tout nécessaire au progrès d'une école."

Je voudrais voir ces paroles, aussi vraies que belles, profondément gravées dans l'esprit de tout père et toute mère de famille de mon district d'inspection.

Les volumes, que vous avez mis à ma disposition pour récompenser les élèves, ont produit partout un bon effet, et dans l'esprit des enfants et dans celui des parents. Ces lauriers, donnés seulement au mérite, ont stimulé l'ambition des vains et ont été cause, dans quelques localités, d'une plus grande régularité à fréquenter l'école. Aussi je me suis appliqué à donner la plus belle récompense aux enfants qui avaient le premier point d'assiduité, ce qu'il est toujours facile de constater par le journal quotidien tenu par le maître.

Je passe maintenant en revue chacune des municipalités que renferme mon district d'inspection.